

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 08 avril 2021

1. ETUDE D'INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'étudier la possibilité d'installer un système de vidéo protection et de convoquer le référent sureté afin de définir un projet d'installation plus en adéquation avec les besoins de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la réalisation de ce projet et de se faire assister par l'ADTO-SAO dans la réalisation du projet.

2. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Monsieur Gérard DEVEMY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2020 :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Solde	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2020	1 630 679.13	231 821.75	1 862 500.88
Solde 2019 reporté	1 713 365.39		
Solde global d'exécution	82 686.26		
Section de fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2020	592 758.92	1 135 558.66	1 728 317.58
Solde 2019 reporté	501 126.34		
Résultat global à affecter	1 093 885.26		
Résultats cumulés 2020	1 011 199.00		

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif 2020.

3. VOTE COMPTE GESTION 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - EAU

Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de Monsieur Gérard DEVEMY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2020 :

1) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Solde	Dépenses	Recettes
Section d'investissement			
Résultats propres à l'exercice 2020	6 366,74	47 021,26	53 388,00
Solde 2019 reporté	- 19 297,94		
Solde global d'exécution	- 12 931,20		
Section de fonctionnement			
Résultats propres à l'exercice 2020	58 153,83	55 989,35	114 143,18
Solde 2019 reporté	236 116,36		
Résultat global à affecter	294 270,19		
Résultats cumulés 2020		281 338,99	

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5) Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Le conseil municipal **APPROUVE** le compte administratif 2020.

5. VOTE COMPTE GESTION 2020 - EAU

Le Conseil Municipal, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2021

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, pour l'année 2021 les subventions suivantes :

Amicale des Sapeurs-Pompiers Gournay/Aronde	500.00 €
Anciens combattants	500.00 €
ASDAPA	500.00 €
Association des Parents d'Élèves Vallée Aronde	500.00 €
Association des Parents d'Élèves Collège Vallée Matz	500.00 €
Association des Pêcheurs	500.00 €
Association Sports et Loisirs de Gournay	500.00 €
Club du 3 ^{ème} age	500.00 €
Club cycliste d'Estrées Saint Denis	500.00 €
Restaurant du Cœur	500.00€
Comités des Fêtes	28 000.00 €
Gournay Pétanque Sport	500.00 €
Amicale du Centre de Secours Ressons sur Matz	100.00 €
Judo club Ressons sur Matz	100.00 €
Mémoire des chars	100.00 €
Vie Libre	100.00€
TOTAL	33 900€

7. FIXATION DES TAXES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et explique qu'il n'y a pas lieu d'augmenter ces taxes.

Il informe également le Conseil Municipal que le taux de taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus voté suite à la suppression de celle-ci. A compter de 2023, un taux sera voté pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Ainsi cette année le taux de Taxe d'Habitation ne doit pas être voté.

De plus et afin de compenser la suppression de la taxe d'habitation, la commune percevra la différence sur la part départementale des taxes foncières sur les propriétés bâties. Ce taux est égal à 21,54% auquel il faut ajouter le taux communal habituellement voté soit 18,50%. De ce fait le nouveau taux à voter cette année s'élève à 40,04%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'UNANIMITE des présents de ne pas augmenter les taxes communales soit :

- Taxe foncières propriétés bâties : 40.04%
(Taux communal de 18.50 % + 21,54% addition taux départemental)
- Taxe foncières propriétés non bâties : 41.75 %
- Cotisation foncière des entreprises : 21.29 %

8. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 - BUDGET COMMUNAL

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2020

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DETERMINATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE 2020 (Année N) A AFFECTER.

1	2	3	4
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice précédent.	Part de l'excédent de l'exercice précédent affecté à l'investissement en année N, par émission d'un titre de recette au compte 1068	Résultat de fonctionnement de l'année	= 1-2+3 Résultat de clôture de l'année N à affecter au budget N+1
501 126,34	0	592 758,92	1 093 885,26

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT NET CUMULE DE L'ANNEE 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :
un excédent d'exploitation de 1 093 885,26€

RESULTAT DE L'EXERCICE	1 093 885,26€
EXCEDENT AU 31.12.2020	
Affectation en réserve à la section d'investissement (1068)	82 686,26€
Affectation à l'excédent reporté (002)	1 011 199,00€

9. AFFECTATION DU RESULTAT 2020 – BUDGET EAU

RESULTAT DE L'EXERCICE	294 270,19€
EXCEDENT AU 31.12.20	
Affectation en réserve à la section d'investissement (1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté (002)	294 270,19€

10. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif de la commune pour l'année 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- 3 312 215.00 € pour la section de fonctionnement
- 2 524 701.26 € pour la section d'investissement

11. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - SERVICES EAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote, à l'unanimité des présents, le budget primitif du service des eaux de l'année 2021, s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- 390 094,19 € pour la section de fonctionnement
- 307 598,28 € pour la section d'investissement

12. ADOPTION DES STATUTS DU RPI ET DE LA CONVENTION DE MISE A DIPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à :

- 12 pour
- 1 contre
- 2 abstentions

D'**approuver** les statuts proposés par le Syndicat Scolaire de MOYENNEVILLE, GOURNAY SUR ARONDE, NEUFVY SUR ARONDE, et figurant en annexe à la présente délibération, sous réserve que la convention de mise à disposition du personnel de GOURNAY soit approuvée et signée par le Président du RPI.

13. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les modalités de révision des listes électorales ont été modifiées. En effet, la Commission administrative a été dissous le 31 décembre 2018 ; Son but n'est plus d'inscrire ou de radier les électeurs mais d'examiner les recours administratifs formés par l'électeur préalablement à tout recours contentieux. Le Maire seul a le pouvoir d'inscrire ou de radier un électeur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de nommer les membres de la commission de contrôle suivants :

- Madame MOENS Catherine, Conseillère Municipale,
- Monsieur BULLOT François, délégué du Tribunal
- Madame DUMINIL Béatrice, délégué de l'administration

14. RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES DIAGNOSTIC EAU – CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'analyse des offres pour la réalisation d'une étude de gestion patrimoniale, d'un schéma de gestion de l'eau potable et l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux. 4 candidats ont déposé une offre qui se résume ainsi :

	DCI	SAFEGE	IRH	AMODIAG
Valeur technique (/30)	17,40	25,80	19,80	18,00
Prix HT	29 725 €	36 770 €	46 825 €	29 307,80 €
Classement	3	1	4	2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'accepter la proposition la mieux-disante : l'entreprise **SAFEGE** pour un montant de 36 770€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la réalisation de ce diagnostic.

15. RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES – CHOIX GROUPEMENT DE PROMOTEUR, CONCEPTEUR, OPERATEUR SOCIAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'analyse des offres pour la consultation des groupements de promoteur-concepteur-opérateur social pour la cession foncière de deux sites (rue brunet et rue du point du jour) sous condition de réalisation d'un programme d'aménagement. Un seul groupement a répondu :

- Compétence architecte : DELACHARLERY et KOSTAS
- Compétence promoteur - concepteur : BC Neoximo
- Compétence opérateur social : CLESENCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'accepter l'unique proposition reçue du groupement NEOXIMO - CLESENCE - DELACHARLERY et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la poursuite du projet de construction de logement rue brunet et rue du point du jour

16. RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES RENOUVELLEMENT EAU POTABLE RUE VERTE, RUE CAMUS – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'analyse des offres pour le renouvellement et le renforcement du réseau d'eau potable de la rue verte et de la rue camus. 3 candidats ont déposé une offre qui se résume ainsi :

	BARRIQUAND	CAGNA	CISE TP
Valeur technique (/60)	58	48	60
Prix HT	269 800.00€	283 362.50€	310 790.00€
Classement	1	2	3

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'accepter la proposition la mieux-disante : l'entreprise **BARRIQUAND** pour un montant de 269 800.00€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire au lancement du projet et sollicite l'ensemble des subventions possible auprès du département, de la DETR et de l'Agence de l'Eau. Le Conseil Municipal souhaite attendre la réalisation du diagnostic du réseau d'eau avant de lancer les travaux.

17. RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES REHABILITATION DU PRESBYTERE CHOIX DE L'ARCHITECTE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Rapport d'analyse des offres pour la réhabilitation du presbytère. 7 candidats ont déposé une offre qui se résume ainsi :

	Xavier SIMONNEAUX	ARNOU Architectes	SARL DELACHARLERY et KOSKAS	CONTREPOINT ARCHITECTURE	Cabinet VERCOUTERE- POVOST	EURL DEWAELE- HABITAT	GIE MAIA
Analyse du site (/60)	40	40	45	42	40	43	40
Délai de livraison (/20)	20	20	20	20	18	20	16
Honoraires HT (/20)	88 800€	83 380€	86 900€	83 464€	103 325€	94 700€	63 955€
Décision	NR*	NR*	RETENU	NR*	NR*	NR*	NR*

*NR = Non retenu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents d'accepter la proposition la mieux-disante : la **SARL DELACHARLERY ET KOSKAS** pour un montant de 86 900€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à la réhabilitation du presbytère et sollicite l'ensemble des subventions possible auprès du département.

18. DECLASSEMENT 8 RUE BRUNET

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déclasser l'ensemble immobilier afin que ce dernier passe juridiquement du domaine public de la commune au domaine privé communal.

19. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU HAMEAU DE SAINT MAUR

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise DE SMEDT ESPACES VERTS d'un montant 5 486€ HT.

20. AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO ELLIPTIQUE POUR L'ASLG

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'aider l'association ALSG en versant une aide supplémentaire de 874€ correspondant au coût d'acquisition du vélo elliptique et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer le paiement auprès de l'Association.

21. RENOUVELLEMENT CONTRAT COPIEUR MAIRIE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, décide d'accepter la proposition d'Aisne bureautique pour 566,50€ HT par trimestre dans la mesure où le matériel et la maintenance actuelle conviennent totalement.

22. AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE DU PROJET DE LA SOCIETE SCAPARF

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, n'émet aucun avis sur cette implantation.

23. TRANSFERT DE COMPETENCE A LA CCPS

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents de S'OPPOSER au transfert de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale à la Communauté de Communes du Pays des Sources.

24. QUESTIONS DIVERSES

• STATIONNEMENT BOULANGERIE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les habitants le sollicitent afin d'installer des places de stationnement « arrêt minute » devant la boulangerie afin de faciliter l'accès de celle-ci. Le Conseil décide d'étudier la possibilité d'installer des places de stationnement « arrêt minute » de chaque côté du passage piéton devant la boulangerie.

• AMENAGEMENT PLACE DU JEU DE PAUME - DE LA REPUBLIQUE

Le Conseil Municipal décide d'étudier les différentes possibilités d'aménagement de la place du Jeu de Paume, de la république ainsi que la rue de Monchy et rue de Neufvy.

• PPRT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'il reste à acquérir uniquement la maison Engie pour lancer les démolitions. L'entreprise saisit le juge des expropriations pour l'acquisition de l'ensemble des parcelles. Monsieur le Maire donne lecture du Compte rendu de la dernière réunion du Comité de suivi de site du 03 décembre 2020 mentionnant qu'aucune réponse n'est apportée au maire quant aux acteurs et aux rôles de ceux-ci dans l'aide aux habitants pour la réalisation de ces travaux.

• PROJET EOLIEN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les derniers plans reçus de la société RP GLOBAL concernant le projet d'implantation d'un parc éolien. Monsieur DEVEMY ajoute qu'il a rencontré l'entreprise et rappelle son opposition à ce projet.

- Monsieur le Maire expose la possibilité d'acquérir le hangar de Monsieur LELEU rue du Point du Jour afin d'installer le bâtiment des agents communaux. En effet, lors de la construction de logement rue Brunet le local actuel ne pourra plus exister. Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à lancer les négociations avec Monsieur LELEU pour l'acquisition du hangar rue du point du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.